

\* \* \*

**Droit du procès civil**, par J. ENGLEBERT et X. TATON (sous la direction de), vol. 2, Bibliothèque de l'unité de droit judiciaire de l'U.L.B., Anthemis, 2019, 688 pages, 117 €.

La suite du *Droit du procès civil*, que nous vous annonçons dans notre recension du volume I paru l'année dernière, ne s'est pas fait attendre. L'ouvrage est à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2018, et parfois au-delà. Xavier Taton constate, dans son avant-propos, que pas moins de quatorze lois fédérales ont modifié la quatrième partie du Code judiciaire au cours de l'année 2018.

Le volume 2 est entièrement consacré à une analyse dynamique de la procédure civile : il déroule les règles qui s'appliquent au fur et à mesure du développement de l'instance, depuis l'acte introductif jusqu'à la décision judiciaire définitive après recours, y compris en ce qui concerne l'astreinte et les frais et dépens. La partie relative à la mise en état est particulièrement développée.

Il s'agit d'un traité frotté de pratique. En lisant le commentaire des règles, le praticien visualise le greffe, les employés, les imprimantes, les feutres et tampons, les masses de papier jusqu'à la couleur des dossiers. On y voit que la justice X.0 fait son bonhomme de chemin, non sans avatars (ainsi, le beau dossier de pièces originales du Code de 1967 peut arriver quinze jours à l'avance grâce à une transmission électronique en devenir : elle se matérialise actuellement en un imprimé noir et blanc peu lisible pour le juge).

Qu'on ne s'y trompe pas : l'apport pratique de l'ouvrage n'enlève rien à la profondeur de ses analyses. Chaque règle s'accompagne de sa raison d'être. Les auteurs rendent les nuances de la matière (par exemple, si l'article 1017, alinéa 1<sup>er</sup>, du Code consacre désormais la jurisprudence relative aux dépens frustratoires, demeure la prudence du juge chargé d'évaluer *a posteriori* le choix procédural libre du demandeur). Ils prennent en outre position sur de nombreuses questions à la réponse incertaine (par exemple, les contours du droit de plaider). L'approche reste résolument critique (par exemple, simplification de la procédure vs sa fonction de protection, garante de l'accès effectif au juge), jusque dans les détails (par exemple, limites de l'exigence nouvelle d'introduire l'appel incident dès les premières conclusions). On peut parler d'une véritable « décortication » de certains sujets, arrêts de la Cour constitutionnelle ou de la Cour de cassation à l'appui, qui relève généralement plus d'un article spécialisé de doctrine que d'un précis à large spectre.

La table des matières est complétée d'une table alphabétique. On aurait aimé trouver, pour ce volume, une table par articles, mais les auteurs ont fait le choix d'énoncer les bases légales en préambule à leurs divers enseignements dans le texte. La cohérence de l'ensemble est assurée par de nombreux renvois et, en définitive, par un solide appareil critique.

C'est un ouvrage indispensable.